



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

### Procès-verbal n° 2 de la séance du Conseil Intercommunal de l'ASPIHL du mardi 6 avril à 19h00 A la salle du Conseil Communal de Roche

---

**Présidence :** M. Robert Conrad

**Sont présents :** A l'appel :

20 membres présents sur 28 conseillères et conseillers

Pour le CODIR :

M. Olivier Narbel, Président, Mme Aurélie Tulot, MM. Pierre-Alain Karlen, Fabio Lecci, Marcel Rechsteiner

#### Ordre du jour

1. *Appel*
2. *Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021*
3. *Communications du bureau*
4. *Informations du CODIR*
5. *Questions et divers*

M. Robert Conrad, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée ainsi que le CODIR, présidé par M. Olivier Narbel Président du CODIR et les 4 conseillers municipaux.

#### **1. Appel**

La secrétaire fait l'appel : 20 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

**Se sont excusés :** Yves Dubuis, Dylan Karlen, Sunil Kurdy, Julien Oppliger, Jessica Ruffieux, Antoinette Dapples-Dünner, Bernhard Stamm

**Non excusé :** Jean-Daniel Zufferey

#### **2. Adoption du procès-verbal du 7 décembre 2021**

Le procès-verbal du 7 décembre 2021 est adopté à l'unanimité

#### **3. Communications du bureau**

Le Président transmet les informations suivantes :

- Démission de Mme Jessica Ruffieux de Villeneuve (déménagement dans un autre canton)
- Le règlement du conseil intercommunal a été approuvé par la Cheffe du Département des institutions et du territoire en date du 9 mars 2022. Le règlement sera imprimé et distribué lors du prochain conseil.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

#### 4. Informations du CODIR

##### Intervention du Directeur des écoles pour quelques informations complémentaires

- **M. Theubet** directeur des écoles de Villeneuve indique qu'il remplace le Directeur de Montreux-Est jusqu'à la fin de l'année scolaire (2021-2022)
- **Mme Ansermoz** assurera l'intérim à la direction à Villeneuve jusqu'à fin de l'année scolaire
- Il y aura 1380 élèves pour la rentrée scolaire d'août 2022
- M. Theubet relève la bonne dynamique entre la direction et le CODIR

La discussion est ouverte aux questions :

**Robert Conrad** : Quelle évolution à moyen terme ?

**Réponse de M. Theubet** : Si la population du Haut-Lac avoisine les 10000 à 11000 habitants, on table sur 1500 à 1550 élèves

**Pierre-Henri Légeret** : comment ça se passe avec les enfants ukrainiens ?

**Réponse de Mme Ansermoz** : il y a actuellement six élèves ukrainiens qui ont été répartis dans les classes. Pour le moment ils peuvent être absorbés sans problème.

**Mme Borloz** : il y a de plus en plus d'enfants avec des troubles, ne faudrait-il pas un meilleur accompagnement pour ces enfants ?

**Réponse de M. Theubet** : pour l'école, la politique est clairement cantonale et puis on va vers une école à visée inclusive, il faut aussi distinguer ce qui est du trouble cognitif (intellectuel) et le trouble socioéducatif, ce qui est compliqué à ce jour c'est que les enfants ont des écrans de plus en plus jeunes. Une école à visée inclusive c'est de changer la manière de faire l'école pour que l'école qu'on donne soit profitable à tout le monde. Pour cela, il faut changer la pratique de l'enseignement pour que l'enseignant ne continue pas à faire l'école de nos grands-parents. Actuellement l'école mise en place est la même que celle des années 1970. L'école doit être ouverte à un plus large public.

**Réponse de Mme Ansermoz** : Il y a des mesures d'aide qu'il n'y avait pas par le passé il y a deux types de mesures ; assistance à l'intégration et renfort pédagogiques donnés par des enseignements spécialisés.

**Réponse de M. Theubet** : il y a aussi un rôle éducatif, il y a des parents responsabilisés, les parents ont beaucoup de droits. Les enseignants ne sont pas des éducateurs, mais ils ont la tâche de seconder les parents dans leur rôle éducatif, c'est dans la loi.

**M. Daenzer** : Les enfants à problèmes, c'est quel pourcentage ?

**Réponse de Mme Ansermoz** : un petit 10%

**M. Karlen** : Comment se passe la mise en place des collaboratrices dans le cadre des tâches déléguées

**Réponse de M. Theubet** : ça se passe très bien, dans la collaboration. Le fait que les deux secrétariats soient l'un à côté de l'autre est une très bonne idée et le travail s'en trouve simplifié.

*M. Theubet et Mme Ansermoz quittent la séance après les diverses questions*

##### M. Narbel prend la parole après le départ de M. Theubet et Mme Ansermoz

Le CODIR a une bonne relation avec Mme Ansermoz et M. Theubet, la masse de travail est plus importante ce qui avait été imaginé. Le CODIR a décidé de travailler dans la transparence et dans l'échange. Il est nécessaire d'avoir plus de séances et plus d'application entre la direction et le CODIR, toujours dans l'esprit de donner des locaux aux enfants pour suivre une scolarité la plus parfaite possible. De temps en temps il faut mettre de la rigueur. Le CODIR défend le budget et l'argent du contribuable, on ne peut pas toujours autoriser et tout faire, mais ça se passe toujours dans une très bonne ambiance et avec beaucoup d'échange.

Vu la masse de travail le CODIR a décidé d'une répartition des tâches.

Dans cette organisation a été inclus les Municipaux des écoles pour soutenir en cas de besoin les membres du CODIR.

M. Narbel présente les personnes des dicastères (voir le fichier joint de la présentation du 6 avril 2022)



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

## **Présentation du Plan Directeur par M. Rechsteiner (pour plus d'informations, voir le fichier de la présentation du 6 avril 2022)**

**Mme Baillif** : Est-ce qu'il y aura un dédoublement de la salle de gym de la Tour-Rouge ?

**Réponse de M. Rechsteiner** : non pour l'instant l'étude est stoppée pour étudier le projet de la piscine

**M. Studer** : une précision concernant le site de la Tronchenaz toutes les infrastructures vont rester, mais seront déplacées

**MM. Studer et Reschteiner** expliquent qu'il y aura des étudiants qui vont effectuer leur travail de bachelor avec diverses propositions pour réaménager le site de Tronchenaz (étudiants de l'Ecole d'Ingénieur et d'Architecture de Fribourg)

**M. Christian Mueller** : Sur le site de la Tronchenaz, les jardins font-ils partie du périmètre ?

**Réponse de M. Rechsteiner** : oui le périmètre englobera les jardins

**M. Narbel** : le CODIR a dû prendre en compte le problème de la piscine (Vouvry et La Tour-de-Peilz n'ont plus de place) et le Canton tient à ce que les enfants apprennent à nager.

**M. Rechsteiner** : précise encore pourquoi ils ont arrêté l'étude du dédoublement de la salle de gym, les écoles ont besoin de période de gym et s'il y a une piscine il y aura moins besoin de salle de gym

**M. Weber** : Si la piscine est à l'hôpital, les heures d'utilisation seront-elles les mêmes que pour les écoles ?

**Réponse de M. Rechsteiner** : ça dépendra de la grandeur de la piscine, les dimensions ne seront pas les mêmes si l'hôpital finance aussi le projet.

**M. Narbel** : précise que des lignes d'eau peuvent être réservées pour l'hôpital

**M. Lecci** : précise aussi que pour le moment c'est le début des réflexions pour l'étude d'une piscine avec l'hôpital.

**M. Weber** : Combien de salles envisagez-vous ?

**Réponse de M. Rechsteiner** : C'est une salle de gym pour douze classes. Actuellement il y en a quatre à Villeneuve et deux à Roche. Dans le futur, la salle du collège Lac à Villeneuve serait supprimée et celle des Salines de Roche mise aux normes.

**M. Thierry Grandchamp** : la salle de gym de La Tronchenaz, est-elle considérée comme une salle de gym simple ou triple ?

**Réponse de M. Rechsteiner** : c'est une salle simple

**Mme Duffaux** : Les petits collèges actuels de Chessel, Noville et Rennaz vont-ils disparaître ?

**Réponse de M. Rechsteiner** : Le collège de Rennaz ne va pas disparaître, mais Chessel et Noville oui.

**Mme Bertholet** : Pourquoi n'y a-t-il pas de bus scolaire ? Elle invite les conseillers à prendre le bus de Roche à Villeneuve et de vivre ce qui se passe avec les élèves dans ce transport public commun.

## **Présentation des tâches déléguées M. Lecci (pour plus d'information voir le fichier joint de la présentation du 6 avril 2022)**

**M. Brissat** : Concernant les problèmes de transports (divers problèmes d'incivilités), la direction des écoles s'est détachée de ce problème. Quelle est la responsabilité des communes ? peut-on donner le numéro de l'ASPIHL aux parents en cas de problème ?

**M. Lecci** : Le transporteur des élèves est organisé par les communes, mais la responsabilité est déchargée sur les transports publics en cas de problème sur le trajet.

**Mme Stettler** : Cas à Chessel où nous avons dû faire intervenir la police de proximité à cause d'incivilité dans le car postal qui concerne les élèves de Chessel. Selon le téléphone avec M. Ferrero, responsable des cars postaux à Yverdon, les parents sont responsables de leurs enfants en cas d'incivilité dans le bus. Les transports publics sont responsables en cas d'accident avec le car. Il faudrait que l'ASPIHL ait un règlement des transports.

**M. Narbel** : le CODIR va essayer de faire un règlement pour essayer de diminuer les incivilités dans le bus.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

**M. Lecci** : Précise que chaque enfant avec son titre de transport signe une charte. Cette charte permet de retirer l'abonnement.

**Mme Borloz** : Qui est responsable, lorsque le bus qui est prévu n'est pas venu prendre les enfants ?

**Réponse de M. Lecci** : Jusqu'à que l'enfant prenne le bus il est sous la responsabilité des parents. En cas de problèmes, il faut faire remonter les informations au bureau de l'ASPIHL.

**M. Weber** : Y a-t-il un règlement des transports ?

**Réponse de M. Narbel** : C'est la charte qui fait office de règlement.

**M. Brissat** : Depuis deux mois les bus ont souvent du retard. Est-ce qu'il ne faudrait pas envisager des transports privés rien que pour l'école ?

**Réponse de M. Lecci** : Il faut vraiment faire remonter les informations au bureau de l'ASPIHL s'il y a des problèmes pour que nous puissions les traiter

## Divers

**M. Karlen prend la parole** : pour nous expliquer que tous ces projets ont un coût et qu'il faut être conscient que l'argent est le nerf de la guerre. La commission de gestion et finances (COGEF) va bientôt siéger pour étudier les comptes. Ces derniers viennent d'être validés. La COGEF rapportera au Conseil Intercommunal du 29 juin 2022.

## Questions et divers

**M. Studer** : Demande qu'on puisse avoir les dates du Conseil Intercommunal en avance et de les mettre sur le site internet de l'ASPIHL. (*Il en est pris note*)

**M. Karlen** : signale que les activités du Passeport vacances de cet été n'auront pas lieu.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie toutes les personnes présentes et lève la séance à 20h47

**Au nom du Conseil Intercommunal**

Le Président  
Robert Conrad

La Secrétaire  
Corinne Rey

Rennaz, le 10 juin 2022